

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne), ... 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHRONIQUE

Depuis quelques jours, on communique aux agences des notes officieuses où il est question d'affreux complots tramés par de nombreux misérables contre la vie d'Abdul-Hamid.

Rien de plus dangereux pour la vie de ses sujets que les complots dirigés contre celle du Sultan.

Cela est en effet bien bizarre. Tous ces complots destinés à tuer Abdul-Hamid n'ont jamais abouti qu'à faire décapiter, empaler, emprisonner et dépouiller des milliers et des milliers de gens qui lui déplaisaient.

De sorte que plus vous entendez parler de conspirations contre le Sultan, plus vous pouvez être rassurés sur son sort.

Abdul-Hamid n'ignore pas quels sont ceux qui feront partie des prochains complots attendu que ceux-ci sont fabriqués sur ses indications minutieuses et dans son cabinet.

Personne n'y participe moins que les « conspirateurs » dont le rôle se borne à être arrêtés et mis à l'ombre tandis que Sa Majesté s'empare de leurs fortunes.

Comme vous le voyez, c'est là une opération des plus fructueuses, un impôt sur le capital en même temps que sur le revenu, grâce auquel les caisses du Sultan sont d'autant mieux remplies qu'on conspire davantage.

C'est grâce à des procédés de ce genre que le Fils du Prophète apprend de temps à autre à l'Europe qu'il va se voir dans la cruelle obligation de « rétablir l'ordre » en quelque partie de ses Etats.

Il y a plusieurs années c'était en Arménie ; si les chrétiens de Macédoine continuent à ne pas vouloir se laisser massacrer et piller par les soldats turcs, ce sera bientôt en Macédoine.

Les soldats réguliers s'il vous plaît — tures font régner dans ce pays une véritable terreur.

Les fermes, les villages sont envahis, dévastés, brûlés ; les femmes et les filles violées sous les yeux de leurs pères et de leurs maris, puis ceux-ci sont massacrés.

Naturellement, il arrive que parfois ils se défendent ; les voilà déclarés rebelles et force sera bien au Sultan de les faire rentrer dans le devoir de soumission à sa haute autorité.

Tout cela se passe sous les yeux de l'Europe qui ne dit rien et des ambassadeurs européens qui disent à Abdul-Hamid : « Allah vous bénisse ! »

Il n'est pas dégoûté, Allah !

Les événements chez nous sont moins tragiques et plus amusants. Du reste, sauf le calme revenu en Bretagne, il n'y a rien de changé.

Les cléricaux continuent à crier : « Vive la liberté » et les Croix à s'asseoir sur les enseignements du Saint-Siège, qui, comme nous l'avons montré, déclare hérétiques tous ceux qui disent que la liberté de croire et de penser est un droit propre à chaque homme.

Il y a quelques années encore on avait, chez les catholiques romains, plus de respect pour les choses saintes.

Les Bons Pères qui crient aujourd'hui à la persécution, parlaient d'autre manière. Voici par exemple ce qu'il disait en 1888, à l'assemblée générale des catholiques du Nord le R. P. Sanna Solaro :

Nous avons bon nombre de journaux qui se disent catholiques et qui ne le sont qu'à moitié, parce qu'ils sont écrits avec de l'encre plus ou moins nuancée de libéralisme.

Le Père Delaporte en 1890 écrivait :

En 1789, le premier crime de la nation fut de ne pas se lever toute entière comme les géants de la Vendée pour défendre le Christ outragé ; le second (crime) fut d'accepter avec docilité les chaînes honteuses du libéralisme !

On parlait de chaînes alors ; mais c'étaient les chaînes de la liberté !

Les statuts de la Fédération du Sacré-Cœur contiennent parfois des phrases savoureuses ; exemple celle-ci :

« La Fédération du Sacré-Cœur exige de tous ses adhérents une rupture absolue avec le libéralisme non seulement parce que le libéralisme est une erreur, mais parce qu'il enlève les catholiques pieux. »

Diabole, mais est-ce que nos Croix locales ne seraient pas adhérentes à la Fédération du Sacré-Cœur ?

En ce cas, elles auraient rompu absolument avec le libéralisme » qu'elles tiendraient pour une « erreur ».

Mais alors quand elles crient « Vive la liberté ! » ce n'est pas du Pape qu'elles se f... c'est de nous !

Je l'avais toujours pensé. Je me console en songeant que se f... rira bien qui se f... rira le dernier.

Emile LAPORTE.

## Élections sénatoriales

La mort que nous avons annoncée mardi de M. Armand Caduc, sénateur de la Gironde, porte à quatre le nombre des sièges qui sont actuellement vacants dans l'Assemblée du Luxembourg. Ces quatre sièges sont ceux de MM. Bizarelli (Drôme) ; Abeille (Haute-Garonne) ; Delthil (Tarn-et-Garonne), et Caduc (Gironde).

Les successeurs des deux premiers doivent être prochainement nommés, comme on sait. Au contraire, il ne sera pourvu au remplacement de MM. Delthil et Caduc, puisqu'il sont décédés dans les six mois précédant le renouvellement de la série sortante, que lors des élections qui seront faites pour ce renouvellement au commencement du mois de janvier 1903.

Cette série prochainement sortante est la série A, comprenant les premiers départements de l'ordre alphabétique de l'Ain au Gard inclusivement, plus un département algérien et deux colonies.

Le département de la Drôme faisant partie de cette série A, il en résulte que le collège électoral sénatorial de ce département va se trouver convoqué deux fois à trois mois environ d'intervalle : d'abord, en septembre pour donner à M. Bizarelli un remplaçant, dont le mandat sera dès lors bien court ; puis, en janvier, pour le renouvellement de sa représentation sénatoriale en son entier. On s'était un instant préoccupé s'il n'y aurait pas moyen d'éviter cette double convocation qui a notamment l'inconvénient d'être assez coûteuse et de se borner pour la Drôme à l'élection du mois de janvier. Mais on a reconnu que la loi était formelle et devait être strictement observée.

En somme la série A, comprend actuellement quatre-vingt-quatorze sièges. Si on y ajoute les deux sièges de Tarn et Garonne et de la Gironde, on voit que le prochain renouvellement sénatorial de janvier portera sur quatre-vingt-seize sièges, à moins toutefois que de nouvelles vacances par décès ou démissions ne surviennent d'ici là et n'augmentent ce chiffre d'autant.

Parmi les pères conscrits qui seront ainsi soumis à la réélection dès le début de l'an prochain, il en est deux, deux seulement, qui appartiennent au Sénat depuis son origine, ayant été nommés aux premières élections sénatoriales du 30 janvier 1876 et ayant été réélus aux renouvellements de 1885 et de 1894. Ce sont MM. Mazeau de la Côte-d'Or et M. Emile Labiche, d'Eure-et-Loir. Trois autres sénateurs seulement appartenant tous trois à la série C, c'est-à-dire renouvelables dans six ans seulement, se trouvent dans le même cas : MM. Poriquet, de l'Orne ; Huguet, du Pas-de-Calais, et de Freycinet, de la Seine.

A ces cinq vétérans de la haute assemblée il faut ajouter les neuf survivants des 75 premiers inamovibles, ceux qui furent élus par l'Assemblée nationale. Ce sont MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, Luro, Hervé de Saisy, Gouin, Bérenger, Magnin, Cazot, le général Billot et Wallon.

Des 300 premiers sénateurs de 1876, il n'en reste donc plus que quatorze à l'heure qu'il est. Leur doyen est M. Wallon, né à la fin de l'an 1812. Leur cadet est M. Hervé de Saisy qui sera septuagénaire seulement au mois d'avril prochain.

## LA DÉFENSE

### de l'Enseignement congréganiste

Une nouvelle ligne vient de se fonder sous l'initiative de MM. Denys Cochin et Brunetière, dans le but de défendre l'enseignement libre. Lisez : pour défendre l'enseignement congréganiste.

Il y avait la ligue des patriotes, la ligue de la patrie française, la ligue des femmes chrétiennes, il y a maintenant une ligue ultramontaine.

Qu'enseigne-t-on dans les Ecoles que la ligue se propose de défendre ? Ceci : Tout homme qui ne se soumet pas sans raisonner à la volonté de Dieu et de son Eglise sera damné ; pendant l'éternité, il brûlera sans jamais se consumer et ses souffrances seront sans bornes et sans fin. Tout homme qui cherche la vérité, en dehors des dogmes de l'Eglise, sera damné. Seront également damnés tous ceux qui ne se soumettront pas aux prescriptions de notre Saint Père le Pape qui ne peut se tromper.

A part cela vous êtes libres, libres... de croire et d'obéir.

## CROSSE CONTRE CROSSES

M. l'évêque de Tarentaise publie une note dans son *Bulletin religieux* pour déclarer qu'il ne s'associera pas aux « protestations indignées » de plusieurs de ses collègues, contre la fermeture des écoles illégales.

Il convient, dit-il, de s'en tenir aux « sages négociations ». Et l'évêque ajoute :

A user ainsi de prudence et de réserve, on risque de mécontenter certains esprits inquiets et brouillons qui, se croyant aux temps de la Ligue, font appel à la violence et à la haine et prodigent indistinctement les anathèmes et les outrages à quiconque refuse de les suivre.

Voilà pour les évêques en rébellion, pour les abbés factieux et pour leurs conseillers nationalistes, les Drumont, les de Mun, les Cassagnac et toute la sainte Ligue.

S'ils se mettent à se « croser », entre eux, cela va devenir très amusant !

Pour sa part, M. de Tarentaise n'y va pas de main morte.

## Au Transvaal

### Déclaration de M. Reitz

M. Reitz, secrétaire d'Etat de la République Sud-Africaine annexée est arrivé à Paris.

Voici l'entretien qu'il a eu avec un journaliste.

« La prétention du côté anglais est d'avoir fait « un guerre civilisée ». C'est une dérision. Depuis la guerre de Trente ans, il n'y en a pas eu de plus barbare. J'estime à cinquante mille le nombre des maisons et des bâtiments, de fermes situés dans quarante districts des deux républiques et que les troupes anglaises ont détruits. Souvent, il n'en reste même pas les fondations qu'on a fait sauter à la dynamite. Les dommages de la guerre peuvent être évalués à cinq cents millions. Or, les trois millions de livres sterling promis comme libre don par le traité de Vereeniging sont un leurre. L'Angleterre n'a pas l'intention de les distribuer aux propriétaires de maisons détruites ; ceux-ci ne toucheront rien pour cette ruine. Aucune compensation ne sera non plus accordée aux fermiers dont le bétail et les grains ont été pris par les Anglais, par le motif que ceux-ci n'ont laissé en échange aucun bon de réquisition et donnent pour raison qu'ils ont employé ces animaux et ces provisions à nourrir la population dans les camps de concentration.

« La prétention des autorités anglaises est de consacrer ces 75 millions de francs à payer les bons de réquisition signés par les Boers eux-mêmes pendant la guerre ; cela équivaut à dire que 15 0/0 seulement des dommages seront payés. Ceci n'est inéquitable et inadmissible.

« Ce n'eût peut-être pas été mon avis qu'on signât le traité de Vereeniging. J'ai cru longtemps que si on était obligé de poser les armes, il fallait le faire sans un mot, ne céder qu'à la force et ne pas même reconnaître l'effet ; mais on pouvait craindre qu'alors l'Angleterre ne rapatriât pas les prisonniers et gardât les femmes et les enfants dans les camps de concentration. Je dois ajouter une chose : c'est que c'est surtout à cause de la situation infortunée des femmes qui « n'étaient pas » dans ces camps qu'il a fallu poser les armes. Les femmes dans les camps de concentration, n'étaient que très mal nourries et mal soignées ; les autres, celles qui étaient restées dans les campagnes ravagées mourraient littéralement de faim. S'il n'y avait eu que les hommes en commando, la lutte aurait pu durer indéfiniment, parce que ceux-ci pouvaient se transporter facilement dans des régions non dévastées et s'y ravitailler. »

## INFORMATIONS

### A l'Assistance publique

Par arrêté du président du Conseil, ministre de l'intérieur, en date d'hier 27 août, M. Mesureur, ancien député, ancien ministre du commerce, est nommé directeur de l'Assistance publique, en remplacement de M. Mourier, décédé.

### Mort de M. Chincholle

On annonce la mort à Paris de M. Chincholle, un des plus anciens collaborateurs du *Figaro*.

M. Chincholle était né à Chauny (Aisne) en 1845.

**Le shah de Perse à Paris**

Lundi soir, le shah de Perse venant de Londres est arrivé à Paris. Il a été salué à la gare par une foule nombreuse.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Les expéditions de vins**

Le directeur général des contributions indirectes vient d'adresser aux directeurs la lettre suivante :

« L'attention de l'administration a été appelée par un membre du Parlement sur la nécessité qu'il y aurait à autoriser les propriétaires récoltants à lever leurs expéditions de vins à la recette-buraliste la plus voisine. En principe, les déclarations exigées pour obtenir la délivrance des expéditions ne peuvent être reçues qu'autant qu'elles s'appliquent à des lieux d'enlèvement situés dans la circonscription de la recette-buraliste; mais depuis que la loi du 29 décembre 1900 portant dégrèvement des boissons hygiéniques n'a laissé subsister sur le vin qu'une taxe modique et uniforme de 1 fr. 50 par hectolitre, la consommation de cette boisson tend tous les jours à se développer. D'un autre côté l'abondance des récoltes, l'abaissement des prix qui en a été la conséquence, ont amené le producteur à chercher de nouveaux débouchés en s'adressant directement au consommateur; c'est ainsi qu'il en est aujourd'hui un grand nombre qui vendent toute leurs récoltes pièce par pièce et dont les envois sont presque journaliers. Or, l'obligation pour ces récoltants de se rendre à la recette-buraliste de leur circonscription, parfois distante de plusieurs kilomètres de leur centre d'opérations, pour y lever les titres de mouvement devant accompagner les vins qu'ils expédient leur occasionne une perte de temps considérable et peut constituer à leur égard une charge assez lourde. Aussi demandent-ils que leur situation soit améliorée à ce point de vue.

Désireuse de faciliter aux propriétaires récoltants l'accomplissement des formalités légales qui leur incombent, l'administration estime qu'il convient de les admettre à lever leurs expéditions de vins à la recette-buraliste de leur choix, alors même qu'elle dépendrait d'un poste d'exercice autre que celui qui a dans sa circonscription le lieu de son domicile. Il est entendu que cette tolérance est essentiellement révoquée en cas d'abus. »

**LES EXPLOSIONS DE CHAUDIÈRES A VAPEUR**

Le terrible accident qui vient de se produire aux environs de Rennes doit, en ce moment, attirer particulièrement l'attention des entrepreneurs de battage sur la bonne conduite qu'exigent les locomobiles dont ils font usage, appareils à vapeur qu'ils confient malheureusement trop souvent à des mécaniciens ou chauffeurs peu expérimentés. On connaît les conséquences graves de l'explosion de chaudière que nous venons de rappeler : presque tout le personnel qui travaillait autour du matériel de battage a été atteint : 4 ouvriers ont été tués et 10 grièvement blessés. Il résultera probablement de l'enquête à laquelle se livre le service des mines, que cette catastrophe doit être attribuée à l'une des deux causes ordinaires : manque d'eau, suivi d'alimentation intempestive, ou excès de pression — fautes toujours imputables aux chauffeurs-mécaniciens. Aussi ne saurait-on jamais trop, dans l'intérêt général, vulgariser les mesures qui doivent être prises lorsqu'on s'aperçoit de l'imminence du danger.

Nous ne citerons que pour mémoire les causes d'explosions qui sont dues à des conditions défectueuses d'établissement ou d'entretien, et nous parlerons seulement des deux précédentes, les plus fréquentes, celles qui résultent du mauvais emploi des appareils à vapeur.

On sait que, dans une chaudière, toute paroi en contact par une de ses faces avec la flamme doit être baignée par l'eau sur sa face opposée, et que le niveau de l'eau doit être maintenu à une hauteur de marche telle qu'il soit toujours à six centimètres au moins au-dessus du plan pour lequel cette condition ne serait plus remplie.

Afin de permettre au chauffeur de se rendre compte, à chaque instant, du niveau de l'eau dans la chaudière qu'il conduit, celle-ci doit être munie de deux appareils indicateurs. L'un de ces indicateurs est générale-

ment un tube en verre (1), application du principe physique relatif au niveau commun des vases communicants; un index placé au voisinage de ce tube indique la limite inférieure du niveau de l'eau. En outre, deux robinets dits de jauge, donnant accès l'un à la vapeur et l'autre à l'eau, constituent le second indicateur et permettent de contrôler le premier, le plus pratique.

Lorsque le chauffeur remarque que l'eau se trouve à moins de six centimètres au-dessous de l'index du tube et qu'il est, par suite, sûr qu'aucune partie de la surface de chauffe n'est découverte et n'a pu rougir, il doit immédiatement modérer l'activité du feu et de la dépense de vapeur, en fermant le registre de la cheminée et en jetant sur la grille du combustible frais; il doit en même temps se hâter de faire fonctionner l'appareil alimentaire.

Examinons maintenant le cas le plus grave, celui où le niveau de l'eau dans la chaudière est descendu à six centimètres ou plus au-dessous de la limite inférieure, c'est-à-dire lorsque l'eau se trouve dans le tube à six centimètres en contre-bas de l'index. Le chauffeur est alors certain que les parties supérieures de la surface de chauffe (dans une locomobile, le ciel du foyer et ses abords) sont à découvert et que sous l'action de la combustion, elles sont déjà portées à une température très élevée, ou tout au moins assez élevée, pour vaporiser immédiatement l'eau qui viendrait au contact. Dans son excellent « Manuel du chauffeur-mécanicien », M. Henri Mathieu, contrôleur principal des mines, inspecteur des appareils à vapeur de la Seine, indique les mesures suivantes pour éviter alors une explosion :

*Le chauffeur doit se garder d'alimenter la chaudière, ni ouvrir trop brusquement les issues qui donnent passage à la vapeur, car en le faisant, la diminution de pression obtenue provoquerait une ébullition tumultueuse et par soubresauts, qui projetterait une partie du liquide au-dessus du niveau qu'il aurait au repos.*

*Il doit également se garder d'activer la marche de la machine, car cette accélération, en augmentant notablement la dépense de vapeur, en même temps que sa production se trouve diminuée, par le fait d'une plus petite surface de chauffe, détruirait l'équilibre qui se trouvait établi à la surface; l'eau entrerait en ébullition et viendrait toucher les parois rougies, ce qui doit être évité.*

*Il doit sans perdre un instant faire tomber le feu de la grille et laisser refroidir tout l'appareil le moins brusquement possible.*

Si, en agissant ainsi, le chauffeur s'expose à brûler quelques parties de la chaudière, il évite un accident redoutable, car une explosion foudroyante ou fulminante, qui est des plus terribles, aurait pu se produire. Il va de soi que la chaudière doit, préalablement à tout autre travail, être soumise à une nouvelle épreuve.

Il nous reste à indiquer les mesures qui doivent être prises dans le cas où l'on constate qu'il y a excès de pression; nous le ferons dans un prochain article.

T. DÉMINES.

(1) Exception est faite pour les chaudières verticales de grande hauteur; le tube est remplacé par un autre appareil.

**CAHORS**

**La session du Conseil général  
L'ÉLECTION DU BUREAU ET LA POLITIQUE  
DU CONSEIL GÉNÉRAL**

L'élection du bureau d'une assemblée délibérante est le premier acte de cette assemblée et fait connaître tout de suite ses tendances et son esprit. C'est une manifestation toujours importante dans une assemblée politique.

Le Conseil général n'est pas à vrai dire une assemblée politique, si l'on s'en tient aux termes mêmes de la loi; mais personne ne conteste qu'il a sur la politique départementale une action prépondérante, et que, malgré la loi, il est le Conseil directeur de la politique intérieure du département. Les électeurs cantonnaires, quand ils choisissent leurs mandataires, entendent manifester leurs sentiments pour ou contre tel régime, tels principes, telles réformes politiques.

L'Assemblée nationale vota l'art. 51 de la loi de 1871, interdisant aux conseils généraux tous vœux politiques; cette assemblée de bourgeois conservateurs fit ainsi l'aveu de sa peur des revendications démocratiques. Elle redoutait, dans sa tentative contre la République, l'autorité des assemblées locales.

Les efforts réactionnaires ont avorté; la République a été faite avec et par les républicains; la démocratie est depuis trente ans invinciblement souveraine. S'il subsiste encore des textes, s'il y a encore des traces des tentatives faites pour étouffer, dans les Conseils généraux, la voix populaire, il n'y a plus que des préfets du mélinisme pour oser les invoquer, il n'y a plus que de rares héritiers des prétendus convertis de 1871 pour essayer d'en rajeunir le souvenir effacé.

Le texte suranné de l'art. 51 n'empêche pas les conseils généraux d'être vraiment des assemblées politiques et de manifester hautement les volontés de la démocratie.

Durant la dernière session, la majorité du Conseil général s'est montrée l'interprète fidèle des désirs impérieux des républicains du département.

Que veut le parti républicain du Lot, et que ne veut-il pas ?

Il ne veut pas d'une politique de tracasseries et de violences, trop exposée à dégenerer en vengeances personnelles, corollaire inévitable d'un favoritisme absolu; il ne veut pas d'une politique autoritaire.

Il ne veut pas d'une politique intransigeante dont les apôtres, s'il s'en trouve, risquent parfois d'être les premiers infidèles.

Il ne veut pas de cette politique étroite et jalouse qui substitue aux intérêts généraux de la démocratie des satisfactions personnelles ou locales et compromet, en faussant la signification des scrutins, les succès républicains.

Mais il veut une politique de réformes financières et sociales, le plus prochainement réalisées après avoir été sérieusement, mûrement et utilement étudiées.

Il veut une politique fermement et loyalement anti-cléricale.

Il veut le respect de tous aux lois de la République, et approuve ceux qui n'hésitent pas à l'imposer aux factieux insurgés contre elles.

Il veut que toutes les fractions de la démocratie — socialistes, radicaux-socialistes ou radicaux-modérés, — restent alliés et solidaires; que de leur action commune résulte une politique républicaine rendant vains désormais tous retours agressifs des partis réactionnaires.

Il ne veut ni d'une hardiesse, trop proche de la surenchère, ni d'une prudence ressemblant à un recul; mais il veut une activité sincère et une clairvoyance désintéressée au service de convictions démocratiques inébranlables.

C'est ce qu'a entendu affirmer le Conseil général en votant à sa première séance par 20 voix contre 7 l'adresse de félicitations au ministre Combes, et en portant à peu près par les mêmes suffrages, à la présidence M. Pauliac, et au bureau MM. Cocula, Rey, Costes et Talou.

Rien n'est changé au Conseil général du Lot ni dans la direction de la politique intérieure du département, depuis la mort de l'ancien et regretté président, M. de Verminac.

**DÉFENSE RÉPUBLICAINE**

S'il est une nécessité qui s'impose au gouvernement, et que tous ceux qui sont soucieux du maintien du régime actuel de défense latine et républicaine reconnaissent, c'est celle d'avoir un personnel absolument dévoué à nos institutions, décidé à veiller sans cesse et à empêcher tout empiètement de l'esprit clérical.

C'est en négligeant ces précautions élé-

mentaires que les gouvernements se trouvent à leur insu affaiblis, et ce n'est souvent qu'au jour de la lutte qu'ils découvrent que l'ennemi sournois et persévérant a des intelligences dans la place, et qu'avec plus de prévoyance ils auraient soit évité une défaite, soit obtenu une victoire plus complète.

Et si des esprits timorés, peut être par des scrupules exagérés, s'opposent à une épuration complète, arguant de services anciens, et demandent qu'on ait pitié de certains fonctionnaires dont l'hostilité est plus ou moins évidente, n'est-il pas absolument invraisemblable que les nouveaux venus, les fonctionnaires que l'on nomme, puissent être des réactionnaires avérés et des cléricaux militants.

Tout récemment on a vu dans le Lot avec quelle habileté cette coterie réactionnaire a pu surprendre une nomination qu'après information on a immédiatement et très sagement rapportée.

Les sentiments républicains, profondément républicains, de M. le Préfet du Lot nous sont suffisamment connus pour que nous soyons convaincus que si, dans des circonstances prochaines, la même coterie cherchait par surprise, en haut lieu, à provoquer une de ces nominations scandaleuses, il éclairerait ses chefs, leur montrerait que l'esprit de camaraderie doit céder le pas aux nécessités gouvernementales, et empêcherait d'aboutir certaines combinaisons qui seraient un défi au bon sens et au parti républicain.

**UNE RECTIFICATION NÉCESSAIRE**

Il n'est pas possible de donner, toujours, d'une façon rigoureusement exacte le compte-rendu des débats des assemblées publiques, surtout lorsque les discussions sont ardentes.

Il peut arriver au journaliste le plus consciencieux d'omettre involontairement certains arguments ou de prêter à un orateur des paroles prononcées par un autre. C'est le cas de notre confrère de la Dépêche qui dans son dernier compte rendu du conseil général a écrit :

On vote le chapitre 4 (chemins vicinaux) : 519,130 fr. 52.

M. Vival demande qu'à l'avenir on fasse connaître le détail des 107,000 francs (traitement des agents voyers), porté à l'article 53 de ce chapitre.

M. Talou s'associe à cette demande et formule le désir que les petits ne soient pas oubliés dans la répartition.

M. Pagès-Lechesne proteste énergiquement contre la suppression des indemnités de déplacement pour les chefs cantonniers; il s'étonne qu'on diminue, tout à la fois le nombre des agents et les indemnités qui leur sont dues.

Notre confrère reconnaîtra certainement avec nous, lorsqu'il aura rappelé ses souvenirs, que la dernière observation à d'abord été formulée par M. Vival sur l'article 53 du chapitre IV du Budget.

Que cette observation a été aussitôt après précisée par M. Talou qui a demandé, selon le désir exprimé par les cantonniers dans leur pétition, que la circulaire de M. l'Ingénieur en chef, d'avril 1899, soit rapportée et que celle de 1882, accordant aux chefs cantonniers les « déplacements et couchers » soit remise en vigueur.

M. Pagès-Lechesne s'est associé à ces observations formulées tout d'abord, nous le répétons, par M. Ernest Talou.

La distinction, est assez importante pour mériter d'être signalée.

**Bal de la Jeunesse**

La commission provisoire nommée le 26 août, a l'honneur d'informer la jeunesse cadurcienne qu'une nouvelle réunion générale aura lieu le vendredi 29 courant afin de nommer le bureau définitif et la commission définitive.

**Avenir Cadurcien**

En l'absence de la musique militaire, l'Avenir Cadurcien se fera entendre au kiosque des Allées Fénélon le jeudi de chaque semaine jusqu'au 20 septembre à 8 h. 3/4 du soir.

PROGRAMME DU JEUDI 28 AOÛT 1902

Allegro Militaire J. Bernard.  
Aubade à Colombine (Ouverture) P. Kelsen.  
Voix Roumaines (Valse) J. H. Kessels.  
Tancrède (Fantaisie) Rosini.  
Jeune et Belle (Polka) Jos Kessels.  
Allées Fénélon de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS  
Du 26 au 28 Août 1902

Mariage

Calvet, Jean, cultivateur, et Cassan, Eugé-  
nie-Laurence, s. p.

Décès

Bouteand, Jeanne, s. p., 25 ans, célibataire,  
à l'hospice.  
Combarieu, Aignan Henry, s. p., 80 ans,  
célibataire, boulevard Gambetta, 93.

Arrondissement de Cahors

**MONTECUQ.** — Par arrêté de M. le minis-  
tre de l'instruction publique, Mme Péré, direc-  
trice de l'école primaire supérieure de Mont-  
cuq, est nommée directrice de l'école primai-  
re supérieure de Guingamp.

**SABADEL-LAUZÉS.** — De notre cor-  
respondant :

Les lecteurs du *Journal du Lot* savent  
avec quel souci de la vérité nous cherchons  
à leur faire connaître les événements qui  
se passent à Sabadel, depuis que MM. Mas-  
sip et C<sup>e</sup> ont cherché à faire dévier la ques-  
tion politique en une question religieuse.  
Aussi sommes-nous heureux chaque fois  
que, à force de patience, nous pouvons  
prendre sur le vif, soit un bout de conver-  
sation, soit un fait qui éclaire d'un jour  
nouveau les machinations ténébreuses de  
nos incorrigibles réactionnaires.

Ces jours derniers, nous avons été par-  
ticulièrement favorisé par le hasard.

Nous rentrions d'une commune voisine  
par une chaleur tropicale contre laquelle  
rien ne nous protégeait, lorsque, en tra-  
versant la *Ségala*, nous ne pûmes résister  
au désir de savourer quelques instants de  
repos à l'ombre de l'épais feuillage des  
châtaigniers. Nous cherchâmes un bon lit  
de bruyères (ce qui ne fut pas long), pro-  
tégé par une haie vive qui bordait le che-  
min; de l'autre côté, un homme écaimait  
du maïs, mais ce n'était pas fait pour  
me gêner, ce travail n'étant pas très bruyant.

Bien à l'aise, je ne tardai pas à m'en-  
dormir. J'ignore combien de temps je se-  
rais resté plongé dans ce sommeil répara-  
teur, si un bruit de voix assez animées  
n'était venu forcer ma retraite. Mon pre-  
mier mouvement fut d'envoyer au diable  
les importuns; mais je me contins en  
entendant ces mots : « Vous avez tort main-  
tenant que les pasteurs ont été renvoyés  
par M. Massip, vous ne devriez songer  
qu'à l'intérêt de notre parti. »

J'ouvris l'oreille, et la bonne comme vous  
pensez, pour entendre la riposte de l'hom-  
me qui était dans le champ et qui vint s'ap-  
puyer sur la muraille.  
« Écoutez, dit-il, il n'y a pas de parti qui  
tienne. Quand on nous a consultés pour  
savoir si nous devions faire venir « les  
protestants », ces messieurs nous ont dit,  
que c'était sérieux, qu'aujourd'hui les curés  
ne s'occupaient de la Religion que pour de  
l'argent, que les Ministres protestants,  
payés par l'Etat, faisaient tout pour rien  
et que leurs cérémonies étaient bien plus  
simples et plus touchantes. Du reste, ajou-  
tait un de ces Messieurs, quand vous les  
aurez entendus, vous serez de notre avis et  
vous ne tarderez pas à être convaincus que  
leur religion est bonne. »

Et puis, ajouta un autre, les Ministres  
protestants sont influents et avec eux nous  
obtiendrons beaucoup ce qui fortifiera notre  
parti. Est-ce vrai qu'on nous a dit cela ?

— Oui. Cependant, M. Massip nous a  
bien dit depuis que ce n'était pas lui qui  
avait fait venir les « Ministres » et qu'il les  
avait seulement accueillis favorablement  
parce que leur présence effrayerait l'Évê-  
que qui ferait partir le vieux curé, qu'il  
fallait se servir d'eux quitte à les abandon-  
ner lorsqu'ils ne seraient plus d'aucune  
utilité.

— Non, non, il n'a pas dit cela en réu-  
nion. Il l'a peut-être dit à quelques-uns,  
mais ce langage je ne l'ai pas entendu. Ce  
qu'il m'a dit à moi, il y a quelques jours,  
c'est ceci : « Que voulez-vous, si M. Lam-  
bert ne veut pas revenir, nous ne pouvons  
pas l'y obliger. » Et si vous lui écriviez  
de nouveau, lui répondis-je ? — Je ne sais  
pas son adresse. — Écrivez-lui à Lamothe-  
Fénélon et dites-lui que votre voiture est  
toujours à sa disposition, vous verrez s'il  
ne vous répondra pas.

— Je ne puis pas, je ne lui ai jamais écrit.  
Du reste, Blanc n'est pas de cet avis. Et  
puis, voyez-vous le vieux curé est parti  
maintenant et cela m'est égal d'être catho-  
lique ou protestant.

— Oh ! vous savez bien que M. Massip  
est un bon catholique, qu'il est allé à Lour-  
des il n'y a pas longtemps, qu'il est allé  
au pèlerinage de Velles un de ces jours et  
que... »

— Et c'est précisément ce qui me révolte,

moi, cette double attitude, et je commence  
à comprendre que ce comédien se moque  
de nous. Il nous a conduits pendant 6 mois  
au Temple protestant, chez lui, dans sa  
propre maison et aujourd'hui, sans même  
nous consulter, après avoir poussé ce  
pauvre Carrières à louer sa maison aux  
« Ministres », il retourne sa veste avec  
tous sa famille et nous plante là. Qui aurait  
cru que la « famille Bastide » et Magot et  
Delpouget iraient jusque-là ?

— Ne t'échauffe pas, mon vieux, tout cela  
c'est de la politique et si le nouveau Curé  
veut marcher avec nous, tu verras comme  
aux élections municipales nous balayerons  
tous les Républicains.  
— Et tu crois que je veux faire encore le  
Jacques et que j'ai quelque confiance en de  
pareilles girouettes ! J'en connais plu-  
sieurs qui pensent comme moi, s'ils ne le  
disent pas. Les Républicains eux ne se sont  
pas rendus ridicules et je suis sûr que s'ils  
allaient aux protestants ils y resteraient.

— Que voulez-vous faire, vous n'êtes plus  
que quelques-uns. Et puis crois-tu que  
M. Lambert va revenir si M. Massip ne lui  
écrit pas ? Et puis encore, vois-tu, il est  
adjoint au Maire — presque le Maire — il  
nous l'a dit, et il se charge de faire marcher  
la commune.

— Et qu'a-t-il fait depuis que nous l'avons  
élu adjoint, s'il vous plaît ? — En chassant  
du Bureau de bienfaisance le Curé et l'Ins-  
tituteur, il a perdu le Conseil de fabrique,  
il a fait venir les protestants qu'il abandonne  
aujourd'hui, il a laissé partir la Caserne de  
gendarmérie dont Lauzès va profiter, il  
achève de brouiller la Commune avec la  
Préfecture et les hommes politiques du  
département, etc., etc... Et tu appelles ça  
faire marcher la Commune ! Si nous mar-  
chions longtemps comme cela, mon pauvre  
ami, nous irons loin et M. Massip pourra  
se vanter un jour d'avoir fait du beau... »

— Vous n'êtes pas tendre pour M. Massip.  
— Est-ce que par hasard ce que je dis  
n'est pas vrai ? Plus j'ai eu confiance en lui,  
plus je suis furieux d'avoir été roulé par de  
pareils farceurs. Et aujourd'hui que je  
réfléchis, je me demande comment nous  
avons été dupes si longtemps. Réfléchis à  
ton tour à ce que je te dis et tu me diras  
plus tard si je n'ai pas raison. — Je me  
propose à l'avenir de ne pas écouter tout  
le monde et d'agir un peu plus à ma guise  
et je te conseille d'en faire autant. »

Mon chien qui dormait à côté de moi, se  
réveilla en aboyant et trahit ma présence.  
Je dus me résoudre à quitter la place sans  
en entendre davantage, car mes deux com-  
pères se séparèrent sans dire un mot de  
plus.

Mais je n'avais pas perdu mon temps et  
j'en suis heureux pour mes lecteurs.

X....

**MONTCABRIER.** — Belle foire, mais les  
affaires n'ont pas été importantes sur les  
bœufs.

Les porcs se vendent à de bons prix.  
Moutons gras, environ 70 c. le kilo.  
Autres, de 12 à 23 fr. selon grosseur.  
La volaille se vend de 60 à 70 c. la livre.  
Lapins, 25 c. la livre.

Les aubergistes ont fait de bonnes recettes.

**PUY-L'ÉVÊQUE.** — La récolte en vin sera  
très médiocre, aussi le vin qui se vendait au  
début à peine 30 fr. la barrique, se vend  
aujourd'hui de 50 à 60 fr. nu.

**PRAYSSAC.** — Foire. — A cause de la  
sécheresse les transactions sur les attelages  
n'ont pas été importantes.

Les jeunes bœufs se vendent à de bons  
prix.  
Les porcelets, de 20 à 30 fr. l'un.  
Les autres porcs, de 45 à 90 fr. l'un.  
Les moutons gras, environ 70 c. le kilo.  
Autres, de 15 à 30 fr.  
Poules, de 3,50 à 4 fr. 50 la paire.  
Poulets, de 70 à 75 c. la livre.  
Œufs, 60 c. la douzaine.  
Lapins, de 1,50 à 3 fr. la paire.  
Blé, de 14 à 15 fr. les 4/5.  
Avoine, de 6 à 6 fr. 50 les 4/5.

Arrondissement de Gourdon

**GOURDON.** — L'organisation républi-  
caine. — Nous recevons d'un de nos lecteurs  
du canton de Martel l'intéressante commu-  
nication qui suit.

Nous avons assez souvent prêché l'union  
dans l'arrondissement de Gourdon, pour  
avoir le droit de répéter que si dans tous les  
cantons du département on procédait à une  
forte organisation analogue à celle qu'on  
est en train d'instituer dans le canton de  
Martel, on suppléerait d'une manière effi-  
cace à l'absence de direction qui nuit au  
parti républicain.

Voici la communication reçue :

**MARTEL.** — Grâce à l'unique voix de majori-  
té que le Conseil d'Etat lui a attribuée, M.

Lachèze continue à siéger au Conseil général.  
Cela n'empêche pas les républicains du canton  
de Martel de témoigner leur entière confiance  
à son concurrent, M. Miret, qui reste, à leurs  
yeux, leur véritable représentant.

M. Miret n'est pas homme à négliger les  
devoirs qu'une telle situation lui impose. Pé-  
nétré de la nécessité d'opposer partout les for-  
ces concentrées et disciplinées de la démocrati-  
e, à la coalition des diverses fractions  
réactionnaires, il s'est consacré, dans son  
canton, à l'organisation de comités de com-  
mune, destinés à être reliés entre eux par un  
comité central.

Sur les dix communes du canton de Martel,  
six sont, dès maintenant, organisées, ou vont  
l'être sous peu de jours. Les quatre dernières,  
qui d'ailleurs ont fait connaître leur adhésion  
au projet, ne tarderont pas à suivre un mou-  
vement si heureusement commencé. Dans le  
cours d'octobre toutes seront certainement  
en mesure d'envoyer leurs délégués au chef-  
lieu. Dès lors, le comité central, ou cantonal,  
pourra se constituer à son tour. Il formera un  
centre permanent d'union, gage de succès  
futurs dans un canton qui, de tout temps, fut  
républicain et qui l'est encore malgré les dé-  
faillances passagères de certains électeurs,  
détournés de leur attitude habituelle par le  
souvenir, de jour en jour faiblissant, de vieil-  
les attaches.

**Tribunal correctionnel.** — A son au-  
dience des vacations du 23 août courant, le  
tribunal correctionnel de Gourdon a eu à  
juger les affaires suivantes :

Jean Sagnelonge, âgé de 50 ans, sans  
profession, né à Aix, arrondissement d'Us-  
sel (Corrèze), sans domicile fixe, inculpé de  
vagabondage, a été condamné à 8 jours de  
prison et aux frais; il avait déjà subi cinq  
condamnations.

Pierre Chassagne, âgé de 54 ans, né à  
Perpezac-le-Noir, arrondissement d'Ussel  
(Corrèze), ouvrier boulanger, sans domicile  
fixe, inculpé de mendicité, a été condamné  
à 8 jours de prison et aux frais.

L'incorrigible Jean-Baptiste-Paul-  
Lucien Vialard, âgé de 51 ans, et son  
épouse Marie Guérin, âgée de 49 ans, tous  
deux propriétaires à Pleyjoulet, commune  
d'Uzech les Oules, sont inculpés de suppres-  
sions de bornes. Le tribunal, après un  
brillant réquisitoire de M. Guiteau, substi-  
tut de M. le procureur de la République, et  
statuant par défaut contre les inculpés, a  
relaxé l'épouse Vialard des fins des pour-  
suites, mais a condamné le mari à un mois  
de prison et 50 fr. d'amende.

**SOULLAC.** — Avancement. — Nous  
apprenons avec plaisir la nomination de notre  
sympathique maréchal des logis M. Clément,  
au poste du maréchal des logis-chef à Figeac.  
Nous félicitons vivement M. Clément de cet  
avancement mérité, mais nous regrettons  
sincèrement son départ, qui nous privera  
d'un fonctionnaire zélé autant qu'affable et  
intelligent. Ennemi de toutes les mesquines  
tracasseries, il avait su, par son amabilité  
pour tous, et tout en restant dans les strictes  
limites de son service, s'attirer l'estime et  
l'amitié de la population Soullagaise et du  
canton tout entier.

Nous souhaitons que son successeur s'ins-  
pire de son exemple, et soit, comme lui, vrai-  
ment chef de brigade.

**SOULLAC.** — Sauvetage. — La semaine  
dernière, le jeune Etienne Verlhac, âgé de  
quinze ans, se baignait dans la Dordogne  
avec quelques camarades plus jeunes que  
lui. Supposant la rivière peu profonde en cet  
endroit, il crut pouvoir la traverser, impru-  
dence qui faillit lui être funeste, car, per-  
dant pied et étant mauvais nageur, il allait  
disparaître sous l'eau lorsque ses appels « au  
secours ! » furent entendus par le nommé  
Roumagnac, sabotier, qui se baignait non  
loin de là et qui fut assez heureux pour le  
saisir et le ramener sur la berge.

**LABASTIDE-MURAT.** — Marché du 25  
août. — Mercuriale de la halle : Blé vieux,  
15 fr. à 16 fr.; blé nouveau, 13 fr. à 13  
fr. 50; avoine, 5 fr. 25 à 5 fr. 75; fèves,  
11 fr. 50 à 12 fr.; pommes de terre, 4 fr.  
75 à 5 fr. Le tout les 80 litres.

Poulets, de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le demi-  
kilo; poules, de 0 fr. 70 à 0 fr. 80; canards,  
0 fr. 60 à 0 fr. 65.  
Œufs, 0 fr. 70 à 0 fr. 75 la douzaine.

ON DEMANDE  
UN RÉGISSEUR

Marié, habitué avec sa femme aux travaux  
de l'agriculture.  
S'adresser pour renseignements, au  
bureau du journal.

ON DEMANDE

**UN GARÇON DE BUREAU** pour  
la Société d'Agriculture et le Syndi-  
cat agricole du Lot.  
S'adresser au Président, à Saint-Denis-  
Catus (Lot).

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste  
infirmité constituent les hémorroïdes car  
c'est une des affections les plus répandues,  
mais comme on n'aime pas à parler de ce  
genre de souffrances, même à son médecin  
on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis  
quelques années, un médicament, l'Elixir  
de Virginie, qui les guérit radicalement  
et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire,  
2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir  
franco la brochure explicative. On verra  
combien il est facile de se débarrasser de la  
maladie la plus pénible, quand elle n'est  
pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50,  
franco.

**HORS CONCOURS**  
MEMBRE DU JURY, PARIS 1900  
ALCOOL  
DE  
**MENTHE RICQLES**  
DE  
(Le seul Alcool de Menthe véritable)  
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU  
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC  
les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, le CHOLÉRA  
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE  
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES  
Exiger le Nom de RICQLES

VARIÉTÉS

Le Jardin Zoologique d'Acclimatation de Paris,  
continuant la série de ses exhibitions ethnogra-  
phiques, présente actuellement à ses visiteurs,  
une caravane du plus haut intérêt, composée de  
cinquante Malabares (hommes, femmes, enfants,  
acrobates, sorciers, artisans, musiciens, etc.).

Par ces exhibitions ethnographiques, dont le  
Jardin Zoologique d'Acclimatation a comme le  
monopole, le public apprend à connaître les types  
les plus divers et les plus rares de l'espèce  
humaine.

Après les *Nubiens*, nous avons successive-  
ment vu défiler au Jardin d'Acclimatation, les  
*Esquimaux*, les *Fuégiens*, les *Gauchos*, les  
*Araucans*, les *Galibis*, les *Kalmoucks*, les *Peaux  
rouges*, les *Lapons*, les *Cynghalais*, les *Achan-  
tis*, les *Carabes*, les *Pai-Pi-Bri*, les *Derviches  
tourneurs*.

Les nouveaux venus sont des *Malabares* et  
des *Guyarati* et cette exhibition, l'une assuré-  
ment des plus pittoresques et des plus originales  
qu'ait produites le Jardin, est l'événement de la  
saison, la grande attraction du jour, le spectacle  
qui s'impose au public parisien comme aux tou-  
ristes de la province et de l'étranger.

La grande pelouse du Jardin, où campent les  
Malabares, se trouve fort habilement transformée  
en village indien formé de huttes bien originales :  
ici, la cuisine de la tribu où des matrones  
Indoues préparent le ragoût national; là, l'école  
avec son grave pédagogue enseignant aux enfants  
de la caravane les beautés rudimentaires de la  
langue Malabare, plus loin, une estrade où jon-  
gleurs, acrobates, prestidigitateurs exécutent  
leurs tours merveilleux en haranguant la foule  
aux sons d'une musique étrange.

Voici maintenant un curieux bazar où sont  
exposés des produits aussi variés qu'intéressants  
de l'industrie indoue. Des ouvriers travaillent  
devant le public avec des outils primitifs qu'ils  
manœuvrent adroitement.

Hâtons-nous pour voir les jeunes et jolies  
bayadères exécuter, aux doux sons d'une flûte  
bizarre, leurs danses indolentes et capricieuses.  
Leur coiffure, en forme de casque, étincelle de  
pierres. Sur le cou flexible, aux mains mi-  
gnonnées, aux pieds d'enfant, brillent, dans les  
mouvements légers et coquets d'une mimique  
vive ou endormie, des bijoux d'argent et d'or  
d'une forme singulière. Flûtes, castagnettes et  
tambourins se sont tû dans une sorte de soupir  
harmonieux, la danse cesse et l'on regarde encore.

Autre spectacle : c'est le charmeur de Serpents,  
et quels Serpents ! Ce sont des Najas de l'Inde,  
des Cobras Capels, les plus dangereux des repti-  
les. Leur venin, c'est la mort. Dans une sorte de  
sac s'agitent ces Serpents redoutables. Le char-  
meur ouvre le sac, prend vivement sa flûte et  
joue un air doux et lent. Subjugués par la  
musique, les reptiles sortent, un à un, rampent,  
ondulent, se balancent, marquant en quelque  
sorte la mesure par les mouvements cadencés de  
leur corps frémissant et de leur tête ravie. Quand  
le charmeur, jouant toujours de sa flûte, s'éloi-  
gne, les Serpents le suivent. Lorsqu'il revient, ils  
le précèdent. Qu'a-t-il fallu pour les dompter ?  
Un son.

Le Cobra Capel, qui est le plus dangereux des  
reptiles venimeux, est aussi le plus étrange des  
ophidiens. Quand il s'irrite, il soulève sur sa  
tête une membrane qui a la forme bizarre d'un  
capuchon où deux cercles noirs dessinent comme  
une paire de lunettes d'un saisissant aspect.

Il ne nous reste plus qu'à contempler les Mala-  
bares, disciples fervents de Brahma, dans leurs  
prières excentriques : A genoux, les jambes  
écartées et les bras tendus, ils psalmodient des  
mots inintelligibles que Brahma comprend sans

doute, en agitant la tête comme le balancier d'une pendule.

Comptant avec soin ces piéces oscillations, lorsqu'ils sont arrivés au nombre cent, ils frappent le sol d'un vigoureux coup de front, et c'est fini, à moins qu'ils n'aient beaucoup péché, et qu'ils tiennent à recommencer.

Telle est en quelques mots rapides, cette instructive et curieuse exhibition des Malabares avec leurs types, leurs mœurs, leurs jeux, leurs danses, leurs industries, leurs travaux. C'est l'Orient transporté au Bois de Boulogne, c'est un coin de l'Inde antique et mystérieuse au Jardin d'Acclimatation.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur VERGNES Denis, marchand drapier demeurant à Saint-Paul, sont invités à se rendre le mardi 9 septembre 1902, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour délibérer sur le concordat proposé à ses créanciers par le dit VERGNES et, au cas de rejet des propositions concordataires du débiteur, donner leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

Le Greffier, A. POULVEREL.

BULLETIN FINANCIER

A mesure que la liquidation se rapproche les affaires paraissent se ralentir. On constate même des allègements de position bien que les prévisions relatives au taux des reports soient des plus optimistes.

Nos rentes n'ont donné lieu qu'à peu d'échanges et cela paraît avoir nui à leur tenue. Le 3 0/0 s'est négocié à 100,97 et 101,02 dernier cours, le 3 1/2 0/0 à 101,45 n'a pas varié. Le Crédit Foncier se traite à 733, le Comptoir National d'Escompte à 585, le Crédit Lyonnais est demandé à 1083 et la Société Générale à 616.

Nos Chemins sont fermes on cote le Lyon à 1468, le Nord à 1880 et l'Orléans à 1550.

Le Suez revient à 3932.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure cote 82,40, l'Italien 102,52, le Portugais 30,25 le Russe 3 0/0 1891 s'inscrit à 88,70, le Turc D est à 28,95, signalons la hausse de la Banque Ottomane à 572.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1902

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et un retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leurs qualités d'ouvriers journaliers allant faire la vendange; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera d'un mois.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire : 1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2e itinéraire : 1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris

aux gares d'Orléans (quai d'Orsay, et quai d'Anserli z) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PHARMACIE MODERNE

J. Fournié

Pharmacien-Chimiste

CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — CAHORS

DROGUERIE, SPÉCIALITÉS

TISANE DES CHARTREUX

UN SAUVEUR. — A l'automne dernier, M. K., qui est cantonnier, fat forcé d'interrompre son travail. Sa santé, depuis quelque temps chancelante, était arrivée à un état de délabrement complet et il dut s'allier. Il ressentait des points dans les côtes et la poitrine, des lourdeurs de tête, il n'avait plus d'appétit, plus de courage, son état de faiblesse était extrême, ses jambes ne pouvaient plus le porter. Sans aucun doute il l'eût été perdu, si un de ses amis, qui vint le voir, ne lui eût donné un peu de courage et d'espérance, en lui disant qu'il avait été malade comme lui et qu'il s'était guéri rapidement et radicalement avec quelques flacons de Tisane des Chartreux, déparat du sang incomparable, que l'on peut se procurer au prix de 4 francs.

Le propriétaire-gérant : A. GOUSLANT.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE

UN JOLI TËNOR

XVII

Resurgam

Un sapin étendait ses branches funèbres au-dessus de sa tombe, une croix de pierre grise marquait la place où elle reposait.

On la conduisit à sa dernière demeure par une sombre après-midi d'hiver.

Les visages étaient graves.

En une heure, tout fut fini pour Catherine Dangerfield.

Chacun regagna sa demeure.

Edith Talbot fut parmi les derniers. Elle pleurait toujours, et ce fut son frère qui l'entraîna.

Henri Otis demeura seul sur la tombe de la femme qu'il aimait et qu'il avait perdue.

Il était debout, les bras croisés, inconscient de la marche du temps et de la nuit qui ve-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

naît; son chapeau était à terre, près de lui et le vent soufflait dans ses cheveux.

Il l'avait aimée comme il n'aimerait jamais aucune femme, et c'est ainsi que cela devait finir.

Sur la tombe, on grava cette inscription :

CATHERINE

Morte à dix-huit ans

Resurgam

C'était tout, pas de nom de famille. Qui savait ce que pouvait être son nom, et si elle avait même droit à un nom quelconque ?

Pendant qu'il était là, la nuit venait, et ce fut la voix de sa mère qui l'éveilla enfin.

— Henri !... Henri !... rentre, mon cher enfant. Tu t'exposes, en restant ainsi debout, tête nue, au froid.

Une heure plus tard, quand la lune commençait à paraître au-dessus de la mer, un autre homme vint visiter cette tombe nouvellement creusée; il tremblait de tous ses membres et se cachait.

Sir Richard n'avait pas osé venir à l'enterrement, mais il venait maintenant près de la tombe.

Il éprouvait toujours une frayeur terrible, mais il n'avait pu s'en tenir éloigné.

C'était un rêve hideux pour lui.

Catherine morte !

Cette jeune, brillante et audacieuse amazone, dont le rire retentissait si clair, dont les yeux avaient tant de feu !

Catherine morte !

Et on l'appelait, lui, son assassin !

Il s'était avancé par le petit sentier jusqu'à l'endroit où elle reposait.

La faible clarté de la lune éclairait la croix de granit.

Il s'agenouilla et lut l'inscription.

CATHERINE

Morte à dix-huit ans

Resurgam

— Quelle courte inscription !... RESURGAM... Que veut dire ce mot ? se demanda-t-il stupidement. Mais peu à peu l'intelligence lui revint. RESURGAM signifie : je ressusciterai !...

Du fond de son tombeau, la jeune fille morte parlait et le menaçait.

Combien de temps demeura-t-il là ? jamais il ne l'a su.

Il se sentait à demi stupéfié, en partie par la peur, en partie par le froid.

Il était comme engourdi quand il se décida à se relever et à partir.

Son cheval était attaché à l'extérieur de la petite grille du cimetière.

Il sauta en selle, lui laissant la bride sur le cou, et sa tête s'affaissa sur sa poitrine.

Comment l'animal gagna-t-il la maison ? Comment, lui, y entra-t-il et se trouva-t-il dans sa chambre et dans son lit ? il n'aurait jamais pu le dire.

Tout ce qui lui revint à la mémoire de cette nuit fut un rêve.

Voici ce rêve :

Il errait dans une contrée sombre !... incon-

nuel... déserte !...

Il pouvait voir les étoiles au ciel !... le croissant de la lune !... un pin solitaire !... des pierres tumulaires partout !...

C'était un cimetière immense ?... un spectre avec de longs cheveux et agitant ses bras l'invitait à avancer... à avancer toujours.

Il ne pouvait voir son visage... mais il savait que c'était Catherine !...

Il était fatigué... malade... il avait froid... ses pieds étaient endoloris !...

Cette triste route se terminait enfin par un affreux précipice, et, en regardant à des milliers de pieds au-dessous de lui, il vit un gouffre d'eau bouillante.

Alors l'ombre qui lui servait de guide se retourna et il vit la face morte de Catherine !...

Ses lèvres roides s'entr'ouvrirent et, avec sa voix douce et forte d'autrefois, elle parla !...

... MORTE OU VIVANTE, JE ME VENGERAI ; JE SUIS MORTE, ET JE ME VENGE !

Les paroles qu'elle avait dites dans l'explosion passionnée de la colère, elle les redisait encore !...

Alors ses bras l'entourèrent... l'enlèvement de terre... et, en poussant un cri de terreur, il fut précipité du haut de cette falaise d'une hauteur vertigineuse... et il s'éveilla, assis dans son lit, et tremblant de tous ses membres !...

Ce n'était qu'un rêve !...

Mais cette horrible nuit n'était-elle que le commencement de la fin ?

(A suivre.)

LE PAYS DES CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXVIII

Le Puits

Cet avis fut suivi, ce qui n'empêchait pas de temps à autre un des mineurs de traverser la rivière pour aller voir de l'autre côté, s'il n'y avait pas quelques pépites importantes à recueillir. Ces excursions étaient plus ou moins productives, mais il fallut y renoncer, eu égard à la température glaciale de l'eau.

Le soir venu, lorsque les mineurs se dirigèrent du côté de leur tente pour prendre leur repas, ils firent le compte de leur trouvaille et ils calculèrent qu'ils avaient récolté vingt-deux livres d'or, ce qui représentait une somme de 28.000 francs.

Ils avaient achevé leur souper et se chauffaient devant leur feu brillant, ayant chacun une assiettée de pépites devant eux, lorsque

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Créps leur parla de la sorte :

— J'aurais une proposition à vous faire, mais j'ai grand peur qu'aucun de vous ne veuille l'écouter, car tous vous avez perdu la tête.

— Parlez pourtant, dit le matelot.

— Je suis d'avis que nous devrions convenir de ne point travailler plus d'un certain temps, qui serait déterminé d'un commun accord. Nous travaillons, tous tant que nous sommes, avec une ardeur telle que, d'ici à la fin de la semaine, l'un de nous, si ce n'est plusieurs, sera indubitablement malade.

— Bah ! ce sont là des craintes chimériques, s'écria Kuik qui se leva et se mit à danser. Moi qui vous parle, je me sens aussi fort, aussi guilleret, que si j'avais passé vingt-quatre heures dans un bon lit.

— Parlez pour vous, mon garçon, cela peut bien être ainsi, mais tout le monde n'est pas de votre force. Mes amis et moi n'avons pas votre santé exubérante et pour ma part, je n'entends point être enterré dans ce site solitaire et ne veux point voir aucun de mes amis dans le même cas.

Pardons se rendit à cette sage motion et il fut convenu que l'on vivrait de la même façon que quand on était à l'Yuba, c'est-à-dire que les heures du travail seraient réglées, comme celles des repas, et que nul ne chercherait de l'or, si ce n'est aux moments consacrés à ce travail.

— Et maintenant, faisons la part de l'or qui revient à chacun, fit le matelot.

— La part de chacun ? répliqua le Bruxellois. A quoi bon ? Cela était faisable quand

nous ne possédions que quelques onces d'or, mais à cette heure que notre récolte nous a mis aux mains une soixantaine de livres de métal, allons-nous nous promener en portant un poids de près de dix livres autour du cou ? qui pourrait ainsi travailler !

— Paroles que tout cela, grommela le matelot. Pour moi, je déclare que lorsque je me verrai nanti de ce que me revient, je n'en aurai que plus de cœur au travail.

— Dans ce cas desséchons le bassin.

— C'est impossible. L'eau de la rivière tombe dedans.

— Il s'agit de le vider, dussions-nous en boire le contenu, s'écria Kuik. Parbleu ! quand il s'agit de s'enrichir !...

— Assez de plaisanteries comme ça, répondit le Bruxellois, nous allons couper un sapin bien droit qui sera assez long pour atteindre le fond du trou afin d'en extraire ainsi tout ce qu'il sera possible.

Ce qui était proposé fut fait et l'on se convainquit que le fond de ce puits mesurait 30 pieds environ. Cette découverte remplie de joie les mineurs qui comprirent qu'il leur serait possible d'arriver à dessécher ce pool américain. Seulement, quand il s'agit de trouver un moyen pour cela, ni les uns, ni les autres ne purent donner un avis acceptable. Les mineurs découragés et très perplexes restaient là, assis sur le gazon qui bordait le trou, ruminant dans leur tête quelque chose à inventer, lorsque Kuik se leva en disant :

— Nous allons plonger dans l'eau et nous reviendrons avec nos mains pleines de pépites.

— Oui ! c'est chose faisable et nous obtiendrons ainsi d'énormes lingots de la valeur de plusieurs mille francs, des millions en un mot, observa le Bruxellois, mais qui se chargera d'aller les chercher au fond ?

— Moi ! répliqua Donatus. Vous allez nouer le lasso autour de mes reins et vous me retirerez lorsque je vous en donnerai le signal.

Roseman voulut dissuader le paysan d'entreprendre une immersion aussi périlleuse, mais Donatus affirma à son ami qu'il savait plonger et nager comme un poisson et qu'il ne courait aucun danger. Il ajouta qu'avec la corde, au moyen de laquelle on le retirerait du milieu des eaux, il était en toute sûreté, et qu'enfin pour devenir millionnaire, il fallait bien risquer sa peau.

Les mineurs se rangèrent à cet avis, et il fut convenu entre eux que si cette première tentative était suivie d'un heureux résultat, chacun, à tour de rôle, se jetterait dans l'eau.

Ils convinrent en outre que pour ne pas déchirer leur peau, ils garderaient leur pantalon et, afin de préserver la plante des pieds, leurs chaussures.

On passa donc le lasso sous les bras de Donatus et, comme cette arme des Vaqueros n'est point assez longue, on y attacha une corde qui se trouvait dans le bagage au moyen d'un nœud.

Dès que tous ces préparatifs furent terminés, Kuik touchant l'eau du bout du doigt, comme pour plaisanter s'écria joyeusement :

(A suivre.)